

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les représentants de l'administration, Madame le Médecin de Prévention, Madame l'Inspectrice de Santé et Sécurité au Travail, Monsieur l'assistant de prévention, Monsieur le secrétaire administratif, chers camarades du comité, Bonjour.

Ce CHS-CT se déroule aujourd'hui à l'initiative unanime de l'ensemble des représentants du personnel, du fait de l'urgence de nombreuses situations en cours et de l'incapacité pour l'administration de répondre efficacement à ces situations.

De quoi parle-t'on ?

Tout d'abord de la situation du déroulé du projet de fusion-déménagement-restructuration des services du « Bateau », bâtiment boulevard E PRIGENT, qui, bien qu'étant enfin à présent hors d'eau, (*du fait des travaux d'étanchéité*) n'en reste pas moins confronté à un projet qui ressemble en tous points à de l'amateurisme inconsidéré de capitaines d'un navire fou.

Nous reviendrons sur ce dossier en détail, puisqu'il s'agit du premier point à l'Ordre du Jour de cette réunion du comité. Mais comment passer sous silence les errements concernant les informations qui ont initialement été fournies à l'ergonome du ministère ?

Nous avons bien noté dans nos précédentes réunions que l'administration locale mettait en cause les capacités de travail de cet ergonome ... bien évidemment, lorsque les plans qui lui sont fournis sont erronés, car non conformes à la situation des locaux, ou encore que la situation cible d'un éventuel accueil multiservices fusionné n'est pas définie (*alors, 1 ou 2 agents seront en poste à l'accueil, nous voudrions le savoir ?*).

Dans notre département, nous avons le privilège d'avoir des représentants d'une administration locale qui sont, en toute situation, toujours irresponsables. C'est toujours la faute de la Centrale, de l'ergonome, des agents qui ne comprennent pas, des crédits qu'on n'a plus, du temps qu'il fait, trop chaud ou trop froid, ou trop humide, ...

Mais non, ce n'est pas le cas, vous ne pouvez pas dégager votre responsabilité de la situation concernant ce projet, ou d'autres. L'ergonome fait son travail d'ergonome, vous devez lui fournir les éléments corrects à la situation cible de votre projet.

Et, de même, nous, représentants du personnel au CHS-CT, devons être destinataires de tous les documents nécessaires à l'exercice de nos missions. Il n'y a pas de tri à faire.

Actuellement, nous savons, malgré nos délibérations de mars dernier, que vous détenez de nombreuses informations concernant des situations de problèmes d'hygiène, de situations d'insécurité au travail, ou encore de mauvaises conditions de travail pour les agents de notre département.

Nous avons une connaissance parcellaire de ces situations ... c'est inadmissible comparativement à ce que la loi vous oblige à nous fournir depuis les nouveaux décrets de 2011. Nous vous rappelons ici que l'entrave à l'exercice des missions du CHS-CT est un délit, puni par la loi.

Si nécessaire, nous vous rappellerons les textes in extenso lors de cette réunion du comité.

Situation hasardeuse sur le dossier du « Bateau », rétentions d'informations nécessaires aux missions des membres du CHS-CT, on pourrait se dire simplement ... « ouh lala, pas bien ... ».

Mais c'est sans compter les autres dossiers en souffrance. En premier lieu, il y a le dossier de la prévention des Risques Psychosociaux (RPS).

L'affichage, en terme de communication interne, du nouveau Directeur Général ne peut que nous laisser les bras ballants, tant les vieilles ficelles du passé continuent d'agiter ces sombres marionnettes dans une mascarade absurde, qui semble ne jamais vouloir s'achever.

Par leur participation aux actions de grève et de manifestation ce mardi 27 novembre 2012, les agents ont fait passer un message fort et clair : « ça suffit ! . Nous voulons des mesures immédiates pour mettre fin à la souffrance au travail »

Cela passe par un moratoire des suppressions d'emplois, par l'ouverture de réelles négociations sur les bilans des diverses et nombreuses réformes qui ont eu lieu sous le règne du sarkosisme, par la mise en œuvre d'une réelle politique de prévention des RPS, etc.

Vous avez reçu les manifestants des Côtes d'Armor, vous savez que les collègues ne pourront plus tenir longtemps sans que se déroulent des drames humains. Arrêtez d'être des spectateurs, vous avez l'obligation légale d'agir pour préserver la santé des agents.

Madame le Médecin de Prévention vous a tant et tant de fois alerté sur le sujet de la santé physique et mentale des agents, santé qui se dégrade de jour en jour, jusqu'à l'épuisement professionnel, jusqu'aux appels au secours les plus graves, jusqu'à la volonté pour certains d'en finir dans un dernier acte désespéré.

Nous sommes tous en danger ... vous êtes aussi en danger. Car les RPS, que vous ne prenez pas suffisamment au sérieux, comportent en leur sein les violences morales et physiques envers soit même ou autrui.

Ne comprenez pas trop tard qu'il est temps d'agir. Suite aux alertes déclarées concernant deux de nos collègues, dont le désespoir de vivre normalement au travail les a conduit jusqu'à des intentions de suicide, nous avons donc rajouté un point à l'ODJ concernant la nécessaire et réelle prise en charge par l'administration des agents à leurs retour de congés maladie.

Mais ce ne sera pas suffisant de traiter les agents en souffrance ; c'est la prévention tertiaire, celle qui, en devoir ultime, vous incombe, lorsque toute la prévention primaire a échoué.

L'administration locale est défaillante en matière de prévention, nous le savons, ce comité a rendu deux avis négatifs concernant les précédents plans annuels de prévention.

Vous le savez aussi pertinemment, et vous ne faites rien. Vous regardez les agents sombrer un par un, et, pendant ce temps là, vous creusez des tombes pour enterrer les emplois.

Il est maintenant temps de comprendre que votre engagement est nécessaire pour qu'une étude soit menée par le cabinet d'expert SECAFI auquel nous avons décidé de recourir pour étudier la situation d'exposition aux RPS dans tous les services du département.

Vous nous avez fait, jusqu'à présent, des réponses d'attente, évasives, que, par exemple,

l'ergonome du ministère viendrait tout nous expliquer, ...sur la politique de la DG sur la prévention des RPS ... mais que vient faire une ergonome dans un tel sujet qui n'est pas de sa compétence ? Il faut une expertise, et ceci dans les plus brefs délais ! Fini les blablas.

Vous nous avez aussi dit qu'il n'était plus nécessaire que nous menions une enquête à la trésorerie de Collinée Merdrignac parce que tout était réglé en terme d'emplois et de conditions de travail et que donc « Tout va bien, circulez, y'a plus rien à voir ».

Vous nous l'avez dit, vous l'avez même écrit dans une longue réponse à une de nos délibérations ... toute cette débauche d'énergie pour continuer à nier la réalité d'exposition grave et prolongée aux RPS.

Cette réalité aussi, c'est que vous refusez vos responsabilités dans les situations de souffrance que rencontrent les collègues dans l'exercice de leur travail.

Vous refusez vos responsabilités quant à la mise en œuvre d'une vraie expertise sur les RPS pour parvenir rapidement à des mesures de prévention efficaces qui feront s'éloigner les spectres des gestes ultimes.

Vous refusez vos responsabilités quant aux mesures d'hygiène de base prévues par le code du travail, maintes et maintes fois constatées par l'ISST.

Vous vous cachez derrière vos boucliers habituels que sont des décisions nationales qui s'imposeraient à nous ... mais nous ne sommes pas d'accord !

Nous vous exprimons dès lors très clairement le fait suivant : au terme des articles du décret et de la circulaire FP, du guide du ministère du travail sur les nouveaux droits du CHS-CT, les représentants CGT au CHS-CT, constatant un cas de désaccord sérieux et persistant entre le CHSCT et l'autorité administrative sur le recours à l'expert, affirment que la procédure de l'article 5-5 du décret de 2011 doit être mise en œuvre.

Nous demanderons donc à ce qu'une délibération soit prise par notre comité pour que le secrétaire du CHS-CT soit mandaté pour saisir l'inspection du travail sur ce dossier de recours à une expertise externe sur les RPS.

Constatant de même que rien n'a été fait pour se mettre en conformité avec le code du travail pour ce qui est de la fréquence du nettoyage des sanitaires, nous demanderons aussi la saisine de l'inspection du travail sur ce sujet.

Et, comme il est malheureusement devenu coutume de vous le rappeler, nous vous demandons une nouvelle fois solennellement, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les représentants de l'Administration, de vous exprimer publiquement devant les personnels pour les informer des mesures que vous comptez mettre en place pour assumer vos responsabilités en matière de préservation de leur santé.

Si tel n'était pas le cas, et si un accident majeur venait à survenir, ce que personne ne souhaite bien entendu, la CGT affirme également de manière tout à fait solennelle qu'elle mettra tout en œuvre pour mettre en évidence et faire reconnaître votre faute inexcusable.